

**Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Thann  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN - CERNAY**

**PROCES-VERBAL**

**des délibérations du Conseil de Communauté  
séance du Samedi 23 février 2013**

Sous la présidence de M. Jean-Pierre BAEUMLER, Président, les conseillers communautaires se sont réunis à 8h30 à la salle Espérance d'UFFHOLTZ, après convocation légale qui leur a été adressée en date du 15 février 2013.

Etaient présents :

M. KAUFFMANN Georges, maire, 11 <sup>ème</sup> vice-président M. WALCZAK Marius, conseiller communautaire M. LEMBLE Maurice, conseiller communautaire Mme GROSS Francine, conseillère communautaire	Aspach-le-Bas
M. HORNY François, maire, conseiller communautaire M. MANIGOLD Patrick, conseiller communautaire Mme MASCHER Annick, conseillère communautaire	Aspach-le-Haut
M. WALTER Pierre, maire, 2 <sup>ème</sup> vice-président M. MICHEL Jean-Marie, conseiller communautaire M. FERRARI Pascal, conseiller communautaire M. SCHOULER Alain, conseiller communautaire Mme GEYMANN Béatrice, conseillère communautaire	Bitschwiller-lès-Thann
M. WOLFARTH Jean, maire, 10 <sup>ème</sup> vice-président M. BRAND Gérard, conseiller communautaire	Bourbach-le-Bas
M. MANSUY Joël, maire, 17 <sup>ème</sup> vice-président	Bourbach-le-Haut
M. SORDI Michel, député-maire, président délégué M. OMEYER Jean-Paul, 1 <sup>er</sup> vice-président Mme OSWALD Catherine, conseillère communautaire Mme WIPF Nicole, conseillère communautaire M. HAMMALI Jérôme, conseiller communautaire Mme BOSSERT Josiane, conseillère communautaire M. BILAY Thierry, conseiller communautaire M. SOMMER Bernard, conseiller communautaire M. CORBELLI Giovanni, conseiller communautaire M. FLIEG Michel, conseiller communautaire	Cernay
M. KIPPELEN René, maire, 15 <sup>ème</sup> vice-président M. MONGEOT Sylvain, conseiller communautaire M. STILL Jean-Jacques, conseiller communautaire	Leimbach
M. STEINER Gilbert, maire, conseiller communautaire M. TSCHAKERT François, conseiller communautaire M. WINNINGER Léonard, conseiller communautaire	Michelbach
M. BOHLI Jean-Marie, maire, conseiller communautaire M. GUTH Jean-Jacques, conseiller communautaire	Rammersmatt
M. FABIAN Antoine, maire, 6 <sup>ème</sup> vice-président M. JENN Marcel, conseiller communautaire M. ROTHENFLUG Jean-Michel, conseiller communautaire	Roderen

M. IMHOFF Georges, maire, 12 <sup>ème</sup> vice-président Mme HAGER Nicole, conseillère communautaire Mme MORIN Marie-Paule, conseillère communautaire	Schweighouse-Thann
M. ROGER Marc, maire, 5 <sup>ème</sup> vice-président Mme AGNEL Christine, conseillère communautaire M. BROCARD Alain, conseiller communautaire	Steinbach
M. BAEUMLER Jean-Pierre, maire, président M. HABIB Michel, 4 <sup>ème</sup> vice-président M. STAEDELIN Guy, 16 <sup>ème</sup> vice-président Mme HIRSPIELER Francine, conseillère communautaire M. STOECKEL Gilbert, conseiller communautaire Mme STROZIK Yvonne, conseillère communautaire M. TSCHILLER Denis, conseiller communautaire M. GUILLEMAIN Christophe, conseiller communautaire Mme HOMRANI Samira, conseillère communautaire M. BOUCHAOUIR Fouad, conseiller communautaire	Thann
M. WELTERLEN Jean-Paul, maire, 3 <sup>ème</sup> Vice-Président M. MORITZ André, 9 <sup>ème</sup> Vice-président Mme DUCHENE Rémi, conseiller communautaire M. SCHNEIDER Raymond, conseiller communautaire	Uffholtz
M. MULLER Pierre, maire, conseiller communautaire M. HAFFNER Raymond, 8 <sup>ème</sup> vice-président M. NEFF Daniel, conseiller communautaire M. GERBER René, conseiller communautaire M. MARTIN Guy, conseiller communautaire	Vieux-Thann
M. SCHROEDER Albert, 7 <sup>ème</sup> vice-président M. BARMES Pierre, conseiller communautaire M. GIGNET Eric, conseiller communautaire	Wattwiller
M. DELESTAN Alain, maire conseiller communautaire M. PETITJEAN Roland, 14 <sup>ème</sup> vice-président M. WALTER Bernard, conseiller communautaire	Willer-sur-Thur

Absents excusés :

M. BRITSCHGI François	vice-président - Aspach-le-Haut (procuration à M. HORNY)
Mme THUET Delphine	conseillère communautaire de Bourbach-le-Bas
M. FISCHER Jean-Lou	conseiller communautaire de Bourbach-le-Haut
Mme GROSDEMANGE Stéphanie	conseillère communautaire de Bourbach-le-Haut (procuration à M. MANSUY)
M. DE THOMASIS Jean-Luc	conseiller communautaire de Cernay (procuration à Mme WIPF)
M. CRACOGNA Mario	conseiller communautaire de Cernay (procuration à M. OMEYER)
M. MEUNIER Claude	conseiller communautaire de Cernay (procuration à Mme OSWALD)
Mme KUENY-TRAVERSI Sonia	conseillère communautaire de Cernay (procuration à M. FLIEG)
M. KAELBEL Jean-Marc	conseiller communautaire de Rammersmatt
M. SCHNEBELEN Eugène	conseiller communautaire de Thann (procuration à M. BOUCHAOUIR)
M. MULLER Jacques	conseiller communautaire, maire de Wattwiller (procuration à M. SCHROEDER)
M. NANN Régis	conseiller communautaire de Willer-sur-Thur (procuration à M. DELESTAN)

Absents non excusés :

M. MATHEY Claude	conseiller communautaire de Steinbach
Mme STOEHR Viviane	conseillère communautaire de Vieux-Thann

**Sur 81 conseillers communautaires en exercice, les votes intervenus ont été décomptés sur :**

**76 votants = 67 présents / 12 absents excusés / 9 procurations**

Assistaient également à la séance :

M. VOGT Pierre	Conseiller général du canton de Cernay
M. HEITZ Hervé	Directeur général des services de la communauté de communes
Mme DUCHENE Anne	Directrice générale adjointe des services
M. GASSMANN Claude	Directeur général adjoint des services
M. SCHMINCK Fernand	Responsable des services techniques
M. HERRGOTT Matthieu	Responsable du pôle développement territorial
Mme MURA Edith	Responsable du service finances
Mme VISCONT Danielle	Secrétariat général
Mme FINK Nicole	Secrétariat général

**Monsieur le Président** ouvre la séance et salue les membres présents, les représentants de la presse et des services. Il salue parmi l'assistance, M. Pierre VOGT, deux membres de la salle Espérance et M. Michel KNOERR, conseiller municipal d'Uffholtz également président du SMTC.

Il excuse tout particulièrement M. BRITSCHGI qui est hospitalisé actuellement et à qui il souhaite un prompt rétablissement.

Puis il donne connaissance des autres excuses et des procurations qui lui sont parvenues.

**M. Jean-Paul WELTERLEN**, maire d'Uffholtz et conseiller communautaire s'associe aux salutations de M. Baeumler et souhaite la bienvenue dans la salle associative Espérance devenue maintenant communale, une salle à vocation gymnique et musicale. Il remercie le Président et son équipe.

M. Welterlen salue les pérégrinations du conseil de communauté dans différentes communes du territoire qui traduit une volonté de proximité.

Il évoque la commune d'Uffholtz, un lieu de passage et de rencontre dont l'histoire est marquée par la guerre de 14-18. La commune qui s'étend de la plaine au Molkenrain où se trouve le refuge des Amis de la Nature comprend quelques activités rurales (agriculture et vignoble AOC) et des activités industrielles implantées à l'est de la RD 83.

La commune d'Uffholtz bénéficie d'une vie associative très riche (la fête du 1<sup>er</sup> mai connaît une forte fréquentation). M. Welterlen se dit fier de cette richesse ainsi que du tissu industriel et mémoriel d'Uffholtz.

**Le Président** remercie la commune d'Uffholtz pour la mise à disposition de la salle et M. Welterlen pour la présentation du village.

Il précise que la liste de la composition des différentes commissions a été remise ce matin à chaque conseiller communautaire. Il rappelle que les commissions sont ouvertes aux élus communaux pour permettre d'établir un bon lien avec les 17 communes de la communauté.

\* \* \* \* \*

Le quorum nécessaire étant réuni, le conseil peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

Désignation du secrétaire de séance

**POINT N° 1 ADOPTION DE PROCES-VERBAUX DES SEANCES :**

- du 12 décembre 2012 du conseil de communauté de la CCCE
- du 17 décembre 2012 du conseil de communauté de la CCPT
- des 10 et 26 janvier 2013 du conseil de communauté de la CCTC

**POINT N° 2 ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES**

- 2A) Tickets restaurant : généralisation à l'ensemble du personnel

**POINT N° 3 FINANCES - BUDGETS**

- 3A) Attributions de compensations provisoires
- 3B) Orientations budgétaires 2013

**POINT N° 4 EAU - ASSAINISSEMENT**

- 4A) Convention avec le SIVU BP Hardt pour la fourniture d'eau potable

**POINT N° 5 DIVERS**

- 5A) Communication sur les décisions prises par le Bureau
- 5B) Autres points divers abordés par les conseillers



### Désignation du secrétaire de séance

**M. le Président** propose de désigner à cette fonction M. Hervé HEITZ, Directeur Général des services. Le Conseil fait sienne la proposition du Président.

\* \* \* \* \*

### **POINT N° 1 - ADOPTION DE PROCES-VERBAUX**

**M. le Président** expose que suite à la fusion des communautés de communes de Thann et de Cernay, il revient à la nouvelle assemblée d'approuver les procès-verbaux des dernières séances de chaque collectivité, à savoir :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de communauté de Cernay et Environs du 12 décembre 2012

Aucune observation n'étant formulée au procès-verbal du 12 décembre 2012, le Président le soumet à l'approbation du conseil qui l'adopte à l'unanimité.

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de communauté du Pays de Thann du 17 décembre 2012

Aucune observation n'étant formulée au procès-verbal du 17 décembre 2012, le Président le soumet à l'approbation du conseil qui l'adopte à l'unanimité.

ainsi que deux premières séances de l'année 2013 de la nouvelle collectivité fusionnée, à savoir :

- Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du Conseil de communauté de Thann-Cernay du 10 janvier 2013

Aucune observation n'étant formulée au procès-verbal du 10 janvier 2013, le Président le soumet à l'approbation du conseil qui l'adopte à l'unanimité.

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de communauté de Thann-Cernay du 26 janvier 2013

Aucune observation n'étant formulée au procès-verbal du 26 janvier 2013, le Président le soumet à l'approbation du conseil qui l'adopte à l'unanimité.

### **POINT N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES**

#### **2A - Tickets restaurant : généralisation à l'ensemble du personnel**

**M. Roland PETITJEAN**, Vice-Président expose au conseil qu'en date du 19 mars 2005, par délibération du Conseil de communauté du Pays de Thann, il a été décidé de la mise en place pour les agents qui le souhaitent de tickets restaurant.

Les agents de la Communauté de communes de Cernay ne bénéficient pas de cet avantage.

Dans le cadre de la fusion des deux communautés de communes, cet avantage pourra être étendu, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013, à l'ensemble des agents, aux mêmes conditions que celles définies par le règlement intérieur mis en place par la Communauté de communes du Pays de Thann.

Chaque agent est libre d'accepter ou de refuser l'attribution de tickets restaurant. Il n'y a aucune obligation d'adhérer au système.

La valeur du ticket restaurant est actuellement de 6 € et la participation de la Communauté de communes s'élève à 50 % de ce montant soit 3 € par ticket. Le nombre de tickets actuellement attribué par agent est de 10 tickets sous forme de chèques délivrés mensuellement.

Le coût de revient supplémentaire, annuel, pour les agents de l'ex. Communauté de communes de Cernay et du multi-accueil de Cernay s'élève à :

► 70 agents x 10 tickets x 12 mois x 3 € soit 25.200,00 €.

Le rapporteur précise que le Bureau a, lors de sa séance du 11 février, donné un avis favorable sur l'extension du système des tickets restaurant dont bénéficiaient les agents de l'ex. CCPT à l'ensemble des agents de la communauté de communes.

**M. Jean-Pierre BAEUMLER** ajoute que la phase d'harmonisation se fait par le haut pour ce qui touche au domaine social. Les titres repas sont une façon d'accompagner la rémunération des agents qui n'ont pas connu d'évolution récente du point d'indice.

**M. Patrick MANIGOLD** est surpris par le chiffre de 10 tickets mensuels qui permettent de manger une semaine sur deux !

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- décide de faire bénéficier l'ensemble des agents de la communauté de communes du système des tickets restaurant, pour un surcoût annuel de 25 200 €.

## POINT N° 3 - FINANCES, BUDGETS

### **3A - Attributions de compensations provisoires**

**M. Jean-Pierre BAEUMLER** rappelle qu'un tableau comportant le montant des attributions de compensation provisoires 2013 à verser aux 17 communes a été remis aux conseillers communautaires pour la présente séance. Il précise également que les montants provisoires ont été notifiés aux communes le 15 février. Le montant définitif pourra faire l'objet encore de quelques ajustements. Après avis de la CLECT, il nécessitera un vote unanime du conseil de communauté puisque les montants sont calculés de façon dérogatoire.

Les attributions de compensations répondent à trois objectifs :

- 1°) reverser aux communes les recettes d'origine professionnelle qu'elles percevaient jusqu'en 2010 pour l'ex.CCCE et jusqu'en 2012 pour l'ex.CCPT,
- 2°) permettre à la CCTC de financer de nouvelles charges transférées (l'éclairage public et le multi accueil de Cernay notamment),
- 3°) compenser aux budgets des 4 communes de l'ex.CCCE la perte de ressources fiscales qu'elles subissent en abaissant leurs taux pour ne pas pénaliser leurs contribuables.

Au total, les attributions de compensations reversées s'élèvent à 9 630 629 €.

**Mme Francine HIRSPIELER** souhaiterait que le tableau remis soit plus explicite notamment pour les nombreux sigles qui y sont utilisés.

**M. Antoine FABIAN** rejoint cette remarque en demandant également des détails sur le calcul des charges transférées.

**M. Jean-Pierre BAEUMLER** convient qu'une explication s'impose et qu'un glossaire des termes et abréviations utilisés est nécessaire. Le travail d'explication se fera aussi avec la Commission locale d'évaluation des charges transférées -la CLECT- avant le vote du conseil de communauté.

### **3B - Débat d'orientations budgétaires 2013**

**M. Jean-Pierre BAEUMLER**, Président introduit ce débat en ces termes :

"Notre première session budgétaire portera la marque de la nouvelle Communauté de communes de Thann-Cernay. Ce débat d'orientations budgétaires permettra de fixer les grands choix politiques de ce budget pour 2013. Trois éléments doivent être pris en compte :

- ✓ il s'inscrit dans un territoire de 17 communes avec 38 500 habitants
- ✓ le projet communautaire validé par les 17 communes
- ✓ le régime de la fiscalité professionnelle appliquée aux 17 communes avec une harmonisation des dispositifs existant préalablement.

La préparation de ce budget s'inscrit dans un contexte extrêmement difficile pour les collectivités locales : avec une stagnation voire une baisse, en valeur absolue, des concours financiers apportés par l'Etat aux collectivités locales, appelées ainsi à participer de façon importante à la réduction des déficits publics.

Quelques points forts, sur lesquels notre collègue M. Marc ROGER pourra revenir :

- Il est proposé, selon l'engagement pris pendant la préparation de la fusion, de ne pas augmenter la pression fiscale en 2013. A titre personnel, je souhaiterais que ce choix soit étendu sur 2014.
  - Le mécanisme de neutralisation pour les 4 communes cernéennes sera mis en œuvre (avec hausse des taux intercommunaux, baisse équivalente des taux communaux et versement d'attributions de compensation).
  - Harmonisation des politiques d'abattement sur la taxe d'habitation qui se traduit par un bénéfice de 113 000 € pour les contribuables de l'ex.CCPT et une perte de ressources équivalente pour la CCTC.
  - La fiscalité professionnelle devient unique. Toutes les ressources et recettes liées à l'activité professionnelle passent à l'intercommunalité : fiscalité, dotations, taxes, compensations, part de la TH départementale. Le taux moyen de CFE s'établit à 20,90 %. Il n'augmentera pas. Il convient de déterminer la période de lissage entre 2 et 12 ans. Le produit de CFE augmentera de 72 000 €, celui de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée) augmentera de 350 000 €.
- Au total, le produit fiscal de la nouvelle communauté de communes augmentera de 423 000 €.
- La progression de la dotation d'intercommunalité est estimée à 261 000 € du fait de la progression du coefficient d'intégration fiscale. La mise en place de la FPU pourrait valoir un supplément significatif de dotation.
  - Les attributions de compensation qui viennent d'être évoquées.
  - L'excédent : le budget principal disposera d'un excédent de clôture reporté disponible de 1 750 000 € dont une partie pourra être affectée dès le budget primitif. Pour ma part, je souhaiterais que l'on conserve une partie de cet excédent sous forme de recettes non affectées considérant les nombreuses incertitudes qui existent encore aujourd'hui pour établir notre budget. Un montant d'1 M€ qui correspond à moins de 2 mois de trésorerie paraît nécessaire.
  - Autofinancement disponible : la capacité d'autofinancement sera de l'ordre de 5 % net (tout en conservant 1 M€ non affectés).

Le projet :

- de nouvelles compétences intercommunales sur l'ensemble du territoire : l'éclairage public avec 600 000 € de travaux neufs programmés, l'accueil de la petite enfance avec la mise en route du programme multi-accueil de Thann
- l'action économique avec la 2<sup>ème</sup> tranche de financement pour le PAPT d'Aspach-le-Haut, la fin des travaux du pôle ENR de Cernay,
- le lancement de l'opération piscine de Cernay (attractivité du territoire, service à la population),
- l'harmonisation et l'amélioration de nos services (crédit d'études) avec le transport à la demande, la nouvelle gestion des offices de tourisme,
- l'engagement du chantier de la mutualisation des services communaux et intercommunaux pour définir un schéma qui s'impose à nous dès 2015 (et dont la mise en œuvre pourrait donner lieu à un système de bonus-malus sur la DGF dans les prochaines années).

En conclusion, voilà quelques propositions et réflexions portant sur le projet de budget pour 2013. Elles feront l'objet de débat au bureau et en commission des finances."

\* \* \* \* \*

### **DOB 2013 - Données introductives**

**M. Marc ROGER**, Vice-Président expose.

La présente synthèse (et ses annexes 1 et 2) a été transmise le 15 février avec la convocation de la présente séance.

L'article 11 de la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, prévoit l'organisation dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dont l'une des communes membres dépasse le seuil de 3.500 habitants, d'un débat en Conseil sur les orientations générales du budget et ceci à l'intérieur d'un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Les principaux objectifs de ce débat doivent permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, et notamment dans le cadre d'investissements pluriannuels,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et s'exprimer sur la stratégie financière de cette dernière.

#### 1. Données macroéconomiques

- taux de croissance prévisionnel : + 0,8 % en France et + 0,6 % dans la zone euro
- taux d'inflation prévisionnel : + 1,75 %
- dette publique (prévision à fin 2013) : 88,4 % du PIB
- revalorisation des valeurs locatives (bases des taxes directes locales): +1,8 %
- valeur du point d'indice de la fonction publique : inchangée en 2013
- progression du Fonds de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) : passage de 150 M€ en 2012 à 360 M€ à l'échelle nationale, soit une multiplication par 2,4
- réduction de la dotation forfaitaire à programmer en 2014 et 2015 dans le cadre du pacte de compétitivité (- 1.500 M€ en 2014 et - 3.000 M€ l'année suivante à l'échelle nationale), ce qui contraindra les marges des collectivités locales et de leurs groupements.

#### 2. Un contexte budgétaire nouveau

La nouvelle Communauté de communes a en charge un budget principal et les 9 budgets annexes suivants (repris des deux EPCI antérieurs) :



- ✓ budget eau (en régie)
- ✓ budget eau (en service délégué)
- ✓ budget assainissement (en régie)
- ✓ budget assainissement (en service délégué)
- ✓ budget assainissement non collectif
- ✓ budget pépinière/pôle de formation
- ✓ budget pôle ENR BBC
- ✓ budget chaufferie bois
- ✓ budget cimetière.

### 3. Evolution de la fiscalité et des concours de l'Etat

Il est rappelé que notre Communauté de Communes est placée de plein droit sous le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Du fait que deux EPCI à régime fiscal différents ont fusionné, différentes méthodes sont envisageables pour les taxes ménages et il sera proposé au Conseil de retenir la méthode 2 dite « différenciée » reprenant en gros les taux de fiscalité ménages de l'ex CCPT. Pour ce qui est du taux de fiscalité professionnelle, il est issu de la moyenne pondérée des taux des deux EPCI antérieurs.

La proposition faite au Conseil est de retenir les taux suivants (avec augmentation des attributions de compensation pour les 4 communes de Cernay et Environs, afin de compenser la baisse des taxes ménages -TH, TFB et TFNB- qu'elles sont appelées à opérer pour neutraliser l'augmentation des taux de fiscalité ménages intercommunaux) :

- ✓ taxe d'habitation : 9,95 %
- ✓ taxe foncière sur le bâti : 2,26 %
- ✓ taxe foncière sur le non bâti : 11,87 %
- ✓ cotisation foncière des entreprises (CFE) : 20,90 %.

Le Conseil aura aussi à déterminer la durée du lissage du taux de CFE sur l'ensemble du territoire communautaire : cette durée qui est en droit commun de 3 ans peut être modulée entre 2 et 12 ans, sur décision du Conseil.

L'ensemble des débats qui ont présidé à la fusion de la CCCE et de la CCPT a reposé sur l'impératif de neutralité financière et fiscale pour les contribuables, pour les budgets des 17 communes membres et pour le budget communautaire, en particulier à travers le mécanisme des attributions de compensation. De ce fait, l'ensemble des simulations effectuées par les services ont pris en compte cet élément stratégique.

Le respect de ces principes nécessite un travail d'équilibrage, intégrant les ressources fiscales professionnelles communales de 2012.

L'évolution des bases de la fiscalité et du produit fiscal entre 2012 (total CCCE + CCPT) et 2013 se présente comme suit (données prévisionnelles et provisoires) :

	Bases 2012	Bases 2013
Taxe d'habitation	40.287.159 €	38.870.000 €
Foncier bâti	44.998.436 €	45.592.000 €
Foncier non bâti	497.808 €	505.800 €
CFE	22.401.457 €	22.746.000 €

Au vu des premières données provisoires obtenues en primeur des services de l'Etat, en ce qui concerne l'évolution des bases, le produit fiscal net à taux constant augmenterait de 423.000 €. Ce montant est impacté par la décision prise par le Conseil de la CCPT en décembre 2012 d'aligner sa politique d'abattement (abattement général à la base et pour personnes à charge) concernant la taxe d'habitation sur celle, plus favorable, de la CCCE, afin de garantir une équité de traitement sur le nouveau territoire communautaire (impact estimé à -113.000 € par rapport au produit fiscal 2012 et à -237.000 € par rapport au produit qui aurait été perçu pour 2013 en l'absence de délibération).

La dotation d'intercommunalité du nouvel EPCI est estimée à 882.500 €, soit une progression de 261.000 € par rapport à la somme des dotations 2012 des deux communautés de communes antérieures (donnée encore à confirmer par l'Etat).

Il convient de signaler que 2013 constituera la seconde année de mise en œuvre du Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC).

L'impact sur le nouveau budget intercommunal reste très difficile à cerner, d'autant plus que les règles de calcul ont changé.

Les nouvelles modalités de répartition entre la Communauté et ses communes membres resteront, elles aussi, à fixer.

Le total des contributions restées à charge de la CCCE et de la CCPT après répartition au sein du bloc communal s'est élevé en 2012 à 72.264 €.

Il est proposé de budgéter une dépense de 150.000 €, à titre provisionnel.

#### 4. Données de clôture de l'année 2012

Le récapitulatif des données de clôture pour chacun des budgets préexistants figure en annexe 2 du document. Le solde 2012 cumulé des deux communautés préexistantes permet, après intégration des restes à réaliser, de constater un disponible à inscrire au budget principal de 1.750.000 €.

#### 5. Situation de l'endettement

L'encours de dette du budget général s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2013 à 9.022.425 €. Une part significative de ce montant concerne la réhabilitation - extension de la piscine de Thann engagée en 2005.

Sur une base de population totale de 38.366 habitants, la dette s'élève à 235 € / habitant.

#### 6. Redevance d'élimination des ordures ménagères

Il est rappelé que la compétence déchets a été transférée intégralement au Syndicat Mixte de Thann-Cernay (SMTC) au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la fixation et le recouvrement de la redevance continuant à incomber à la Communauté de Communes, par convention. La participation totale à verser au SMTC s'élève à 4.067.000 € en 2013.

Compte-tenu des données de clôture amalgamées de la CCCE et de la CCTC et des frais divers propres au service, le montant à mettre en recouvrement s'élève à 4.130.000 €.

La fixation des tarifs se fera par le Conseil lors de sa prochaine séance du 23 mars, sur proposition de la commission des finances, sur une base qui devra être harmonisée et un tarif unique sur tout le territoire, à volume et service identique.

#### 7. Prix de l'eau et de l'assainissement

Les deux régimes distincts de la régie (ex CCCE) et de la délégation de service public (ex CCPT) sont appelés à perdurer au sein de notre nouvelle Communauté, avec deux prix distincts de l'eau et l'assainissement.

Les tarifs 2013, qui permettront d'équilibrer les budgets sont appelés à être présentés et discutés en Bureau et en commission, avant d'être arrêtés par le prochain Conseil le 23 mars.

#### 8. Le personnel (évolution de la masse salariale et action sociale)

Les premières simulations comprenant l'intégration du multi-accueil de Cernay, les décisions individuelles prises pour certains agents, la participation santé-prévoyance et la généralisation des tickets-restaurant, conduisent à envisager une masse salariale de l'ordre de 4.650.000 € en 2013. Le taux de progression serait de l'ordre d'au maximum 5 % par rapport au total des dépenses constatées aux comptes administratifs 2012 de la CCCE et de la CCPT.

La plus grande rigueur sera observée afin de rechercher des synergies et des aides aux postes.

9. Le programme prévisionnel des investissements nouvellement proposés en sus de l'état des restes à réaliser

a) Liste des principaux investissements 2013 proposés au budget principal (hors restes à réaliser 2012 et montants estimés supérieurs à 50 K€) :

- Multi-accueil de Thann	1 170 000 €
- Travaux neufs d'éclairage public (enveloppe annuelle)	600 000 €
- PAPT 2 <sup>e</sup> tranche (participation SERM)	600 000 €
- ANRU Bel Air / part éclairage public	129 800 €
- Bassin versant Côte 425	118 300 €
- Travaux d'accessibilité (2 <sup>e</sup> tranche)	80 000 €
- Réseaux de gîtes Thannerhubel (fonds de concours)	58 600 €
- Etude de programmation future piscine de Cernay	50 000 €
	2.806.700 € TTC

A cela, le Bureau du 11 février 2013 a proposé d'inscrire un crédit au titre de la rue des Genêts d'Aspach-le-Haut.

b) Liste des investissements proposés au titre des budgets annexes (montants estimés supérieurs à 50 K€) :

<u>- Budget Pôle ENR</u>	
Pôle ENR- crédit de paiement 2013	1 265 300 €
<u>- Budget Assainissement Cernay</u>	
Grosses réparations station relevage	60 000 €
Station de relevage Rue de l'Europe	120 000 €
Rue des Fabriques Cernay	350 000 €
	530.000 €
<u>- Budget Eau Cernay</u>	
Achat de compteurs	70 000 €
ANRU Bel Air – travaux d'eau	155 400 €
	225.400 €
<u>- Budget Eau Thann</u>	
Travaux d'eau tranche 2013	244 000 €
<u>- Budget Assainissement Thann</u>	
Travaux d'assainissement tranche 2013	388 500 €

\* \* \* \* \*

**M. Jean-Pierre BAEUMLER** annonce que le vote du budget sera proposé au conseil de communauté lors de sa réunion du 23 mars. Il estime que les conditions s'annoncent plutôt favorables avec des marges de manœuvre qu'il faut préserver pour l'avenir.

La dette qui s'élève à 235 € par habitant est raisonnable et correspond à un patrimoine et à du foncier disponible pour des aménagements.

L'effet incitatif de la DGF pour la fusion des communautés de communes est effectif. Un bénéfice substantiel mais non confirmé aujourd'hui peut encore intervenir.

**M. Eric GIGNET** obtient des explications sur le tableau comparant les bases des taxes locales entre 2012 et 2013. Les taux appliqués ne figurant pas, le tableau ne peut traduire l'évolution du produit fiscal.

**M. Jean-Marie MICHEL** remarque qu'il est indiqué une augmentation de 5 % des charges de personnel alors que la valeur du point n'évolue pas cette année. Il suggère qu'une perspective sur l'évolution des charges de personnel soit donnée dans le cadre du budget pour savoir quel message nous adressons à nos concitoyens.

**M. Michel SORDI** approuve sur le fond la remarque de M. Michel en précisant que, sur la forme, l'augmentation des charges de personnel est due en grande partie à l'intégration du multi-accueil de Cernay. Ces charges seront compensées par les attributions de compensation.

**M. Jean-Paul OMEYER** salue le travail des services de la communauté de communes qui, en 6 semaines, ont pu proposer les éléments nécessaires aux orientations budgétaires et à la préparation du budget. Nous sommes donc maintenant en ordre de marche. M. Omeyer se réjouit que les hypothèses envisagées lors de l'étude des schémas sur la fusion se confirment maintenant. Il espère une bonne nouvelle lors de la notification des montants de DGF.

**M. Jean-Pierre BAEUMLER** confirme également le bon fonctionnement des services avec le personnel à son poste qui a relevé un beau challenge. Des travaux d'aménagement sont encore en cours.

**M. Antoine FABIAN** attire l'attention du conseil sur des points omis ou non approfondis. Il pense à l'action en faveur du monde associatif. La CCPT avait mis en place une action pour la location de chapiteaux, indispensable pour l'organisation de nombreuses manifestations. L'association la « Corne d'abondance » décide maintenant d'abandonner la fonction qu'elle assurait pour la location et le montage des tentes et chapiteaux. Les questions sont là : qui va prendre le relais ? Quel service proposer aux associations qui attendent des réponses urgentes ? Nous devons adresser un signal fort vers les associations.

M. Fabian souhaite que les commissions puissent enrichir les propositions servant à élaborer le budget.

**M. Jean-Pierre BAEUMLER** souligne l'engagement de la Corne d'abondance depuis 20 ans pour aider les associations, un engagement doublé d'une solidarité avec l'Afrique. L'aide de la Communauté se fait par une prise en charge de la moitié du coût de location du matériel. Il est important de trouver une solution pour maintenir ce service utile à la vie associative et à l'animation de nos communes.

Pour la préparation budgétaire, M. Baeumler rappelle que le travail s'est fait dans l'urgence ; nous disposons maintenant de quelques semaines avant le vote du budget, mais le temps passe très vite.

**M. Alain DELESTAN** confirme que la Corne d'abondance met un terme à son activité. Il rappelle qu'une équipe de 3 à 6 bénévoles montait et démontait les chapiteaux, un gage de sécurité et de bon entretien du matériel. Sans une équipe qui assure le montage et le démontage, le système ne peut pas fonctionner. M. Delestan rappelle aussi que beaucoup d'actions humanitaires ont pu être financées grâce à ce travail.

**M. Antoine FABIAN** rappelle que c'est au titre du développement local que cette action a pu être mise en place. Il n'est pas envisageable que les associations montent elles-mêmes le matériel. Il souligne que cette activité génère des bénéfices et qu'une association pourrait se montrer intéressée pour la reprendre. Il faut éviter que le matériel soit dispersé et quitte le territoire.

En réponse à une question de **M. Patrick MANIGOLD**, il est indiqué que des budgets distincts pour l'eau et l'assainissement devront être maintenus tant que des régimes distincts -gestion déléguée et régie- subsisteront pour l'exploitation du service étant précisé que la délégation de service public prend fin en 2022.

Le Conseil de Communauté prend en compte ces éléments dans le cadre du débat, dont les conclusions serviront de cadre à l'élaboration du projet de budget 2013.

#### POINT N° 4 - EAU, ASSAINISSEMENT

##### 4A) Convention avec le SIVU BP Hardt pour la fourniture d'eau potable

**M. Jean WOLFARTH**, Vice-Président rappelle au conseil que le maillage des réseaux d'eau de la CCCE et de la CCPT, opéré à l'été 2011 dans un but de sécurisation de la ressource, reposait sur une fourniture d'eau par le SIVU du Bassin Potassique.

Du fait de la procédure de remise à plat de la convention de délégation de service public passée par le SIVU avec La Lyonnaise des Eaux, une première convention avait été passée pour une durée de 6 mois, ensuite prolongée jusqu'à fin 2012. Le projet de convention définitive peut désormais être soumis aux deux assemblées délibérantes.

Ce projet a été élaboré entre les services du SIVU et de la Communauté de communes. Il repose sur une fourniture d'eau, d'au maximum 4.000 m<sup>3</sup> par jour (dont 3.000 m<sup>3</sup> par jour en période normale), depuis la station de pompage Langenzug située à Wittelsheim (le minimum d'achat étant de 15.000 m<sup>3</sup> par an).

Le projet précise par ailleurs un ensemble de données techniques concernant les points de livraison, le comptage, la qualité de l'eau, etc.

La durée de la convention est de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 (échéance au 31 décembre 2018).

Le prix de gros se compose de la rémunération du délégataire de 0,3886 € HT/m<sup>3</sup> (part actualisable, chaque année, au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet), de la part syndicale de 0,050 € HT/m<sup>3</sup>, à quoi se rajoutent la redevance de prélèvement perçue par l'Agence de bassin et la TVA.

**M. WOLFARTH** relève le problème des risques de pollution relatés par la presse.

La qualité de la fourniture d'eau potable faisant l'objet de cette convention, n'est pas affectée par la pollution de la nappe à l'Oxamyl chez Dupont de Nemours à Cernay. Les puits du SIVU BP Hardt de Wittelsheim gare qui auraient pu être touchés, sont situés à 4,5 km en amont de l'usine Dupont de Nemours. De plus, en cas de crise, le SIVU BP Hardt a la possibilité de fermer le puits de Wittelsheim gare et d'y substituer les ressources de la Hardt.

Nos services techniques sont particulièrement attentifs à ce problème et, si nécessaire, pourront aussi surseoir temporairement au débit de renouvellement à partir de Wittelsheim. Dans ce cas, la canalisation serait alors vidangée et stérilisée avant sa remise en service. Nous avons donc les moyens pour faire face, mais pour le moment, il n'y a pas lieu de prendre de mesures particulières. Il est à noter aussi qu'actuellement et, sauf accident, nous ne risquons pas de pénurie d'eau.

**M. Antoine FABIAN** demande si l'eau de la Hardt a déjà été utilisée pour compléter nos ressources.

**M. Jean WOLFARTH** précise que nous n'avons pas eu besoin de recourir à cette ressource, à l'exception d'un débit de fuite nécessaire à l'entretien des conduites.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré par :

- 73 voix POUR
  - et 3 ABSTENTIONS (MM Fabian, Jenn, Rothenflug)
- approuve la passation de la convention avec le SIVU BP Hardt pour la fourniture d'eau potable, aux conditions énumérées ci-dessus par le rapporteur ;
- autorise le Président à signer cette convention qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

**POINT N° 5 - DIVERS**

**5A) Communication sur les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs du conseil de communauté du 26 janvier 2013.**

**M. le Président** informe qu'il s'agit de la décision du Bureau suivante :

N°	Date du Bureau	Objet de la décision
01-2013	11/02/2013	Il a été décidé d'approuver la réalisation des travaux d'aménagement des locaux de la CCTC et d'attribuer les marchés passés en procédure adaptée aux entreprises suivantes : - lot n° 1 (cloison, faux-plafond) : 5 395,22 € HT à STEPEC de Wittelsheim - lot n° 2 (menuiserie alu) : 5 767,00 € HT à HIRTH de Sentheim - lot n° 3 (menuiserie bois) : 4 868,40 € HT à FELBLINGER de Moosch - lot n° 4 (peinture) : 3 953,87 € HT à SOLMUR de Cernay - lot n° 5 (électricité) : 4 533,00 € HT à COLOMBA de Cernay

Le Conseil en prend acte.

**5B) Autres points divers abordés par les conseillers**

– **M. Jean WOLFARTH** évoque la récente réunion au sujet du projet de 2<sup>ème</sup> barrage de Michelbach. Le projet poursuit son chemin, la question de son financement restant encore à définir.

**M. Antoine FABIAN** qui participait également à cette réunion estime que la raison doit prendre le dessus ; il souligne la méconnaissance du terrain de certains opposants au projet.

– **M. Raymond SCHNEIDER** note l'intérêt de la visite des équipements communautaires prévue le 09 mars. Il souhaite qu'une présentation soit faite des objectifs de la communauté de communes pour 2013 de façon à pouvoir mesurer et évaluer les actions menées. Nous plaçant comme des précurseurs, il est important de pouvoir exposer notre vision.

**M. Jean-Pierre BAEUMLER** rappelle que les objectifs ont été déclinés dans notre projet pour la fusion qui sert de support notamment pour notre préparation budgétaire. Un approfondissement doit maintenant intervenir grâce au travail des commissions. Des élections interviendront dans un an : il faut laisser une part d'initiative aux futurs élus.

– Pour assurer le lien avec la population, **M. BAEUMLER** cite le numéro spécial de l'Ami Hebdo consacré à la nouvelle Communauté de Communes de Thann-Cernay qui sera prochainement distribué. Ensuite, un nouveau magazine intercommunal sera édité et nous poursuivrons nos efforts d'information et de débats avec les habitants et les communes.

---

Avant de clore la séance, **M. Jean-Pierre BAEUMLER** rappelle quelques informations à l'intention des conseillers communautaires :

- ↳ la prochaine séance du conseil de communauté se tiendra le samedi 23 mars à la salle des fêtes de Schweighouse-Thann,
- ↳ mais auparavant, une visite des équipements communautaires est prévue le 9 mars, selon le programme qui leur a été adressé. Pour une bonne organisation (bus + repas de midi), il leur demande de veiller à bien répondre dans le délai fixé au 1<sup>er</sup> mars,
- ↳ la photo de groupe qui est prévue à l'issue de la séance (à l'extérieur de la salle).

---

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président clôt la séance à 10 h 00.**

---

